

10/02/2004

La politique industrielle et d'innovation : nouveaux contextes, nouveaux défis

Grégoire Postel-Vinay

Observatoire des Stratégies Industrielles

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Quels points communs entre l'annonce d'EADS passant au rang de premier fournisseur mondial d'avions civils, la régulation de grands réseaux énergétiques ou de communication, la négociation d'une directive européenne sur la propriété industrielle, l'accueil d'un haut dignitaire chinois, la plaidoirie au G7 pour une moindre volatilité des changes en faveur de l'investissement de long terme, l'organisation d'un colloque franco-américain sur la R&D en pleine crise géopolitique, ou d'une initiative franco-allemande sur la croissance et l'innovation en Europe, la contribution au pilotage de grands organismes d'enseignement supérieur ou de recherche, un amendement à la fiscalité des PME ou à celle des impatriés, le sauvetage d'Alstom, la gestion d'un accident majeur? La politique industrielle renvoie à des notions, et à des représentations diverses selon les interlocuteurs et les pays : politique d'environnement des entreprises pour les uns, de développement de grands réseaux pour d'autres, pour certains se confondant avec une politique d'innovation ou technologique, parfois enfin perçue comme un moyen d'accompagner des restructurations, ou comme le produit de grandes et petites visions sectorielles. Tantôt tâche de marin, où ce qui importe est le coup de barre instantané évitant l'iceberg ou la lame fatale au navire lancé à toute vitesse en haute mer ; tantôt tâche de paysan, où la culture patiente de tout ce qui concourt à enrichir sa terre rend la récolte d'année en année meilleure ; tantôt tâche de pompier, focalisée sur l'incendie naissant ; tantôt tâche de diplomate tissant les alliances et les conquêtes, selon l'état du monde du moment ; tantôt tâche de savant, s'essayant à inventer des avenir radieux. Eclairer le concept est donc nécessaire, et ce sur une assez longue période pour limiter des effets d'optique conjoncturels.

Cette politique apparaît alors comme la résultante de plusieurs attentes d'un pays, d'intensité variables dans le temps selon les contextes intérieur et extérieur : régaliennes, économiques, sociétales. Du point de vue des institutions, elle est aussi un mode d'expression d'intérêts dans des mécanismes décisionnels complexes. Ces différentes approches laissent cependant apparaître un triptyque stable dans le temps et dans les principaux pays industrialisés. Une fois éclaircis ces points, seront successivement examinés l'objet de cette politique et les défis auxquels elle est a priori confrontée, dans un second temps esquissé son historique en France, dans un troisième temps, analysée la façon dont elle s'insère dans une politique publique globale. Puis seront rappelés les outils propres dont elle dispose, enfin les défis et priorités actuels qui s'offrent à elle.

Une approche régaliennne : l'instrument de la puissance, condition

nécessaire de l'exercice de la démocratie.

- L'industrie figure doublement comme vecteur de puissance :
pour certaines de ses composantes, historiquement, compte tenu de leurs aspects de défense, dont l'industrie civile est ensuite issue : ainsi du développement de la sidérurgie à la fin du XVIII^e, de la recherche d'une autonomie en matière d'hydrocarbures avec la loi de 1928 en France, du développement des industries nucléaires, aérospatiales, et plus récemment des technologies de l'information (dont une partie de la R&D est assurée, par exemple aux Etats Unis, sur le budget de la Défense). La demande de sécurité qui figure, avec l'emploi, assez loin devant dans les priorités qu'expriment les votes, a donné lieu aux Etats Unis après le 11 septembre 2001 à une explosion de moyens : la R&D publique est passée de 79 à 106Mds\$ en 3 ans, l'essentiel de cette croissance provenant de la défense (de 39 à 54Mds\$) Et le conseil européen de décembre 2003 insistait aussi sur la politique européenne de sécurité, y compris dans ses outils.
- Mais aussi de façon intrinsèquement pacifique : le Saint Simonisme en France, privilégiant l'industrie comme mode de focalisation des énergies et de l'imagination vers des conquêtes pacifiques et socialement utiles, au début du XIX^e, et repris dans des livres comme *L'impératif industriel* au début des années 1970 ou *Made in France* en 1993, l'illustre, comme le propos conquérant de Jean Louis Beffa, appelant en 2003 à une logique européenne de grands programmes. La coopération économique extérieure qui en résulte est d'ailleurs, aussi, un facteur majeur de paix (elle est à l'origine de la constitution de l'Union européenne : la CECA est d'abord une décision de politique industrielle. Le livre blanc de la table ronde d'industriels européens fournira des orientations pour les priorités figurant dans l'Acte Unique de 1985). Cette exigence a ses correspondances ailleurs : ainsi le "Made in America" du MIT anticipe-t-il sur le discours d'investiture de Bill Clinton et Al Gore qui, passée la guerre froide, présente la prospérité économique comme l'indice du rayonnement et de la puissance de la nation, portée par la technologie. Si les évolutions de l'industrie conduisent désormais à ce que les innovations soient davantage issues du marché et portées a priori par l'industrie civile qu'au cours des décennies précédentes, son irrigation par des réseaux, y compris publics, de R&D industrielle aux fins d'une croissance plus rapide, et partant d'emplois qualifiés plus nombreux, demeure une réalité des principaux pays industrialisés.

Cette approche est liée à la nécessité pour une démocratie de maîtriser, fût-ce en coopération, une part suffisante des principaux leviers de décision qui conditionnent sa prospérité et son propre devenir¹. Ainsi trouve-t-on des Français en position de leader mondial dans l'acier (Arcelor) le verre et quelques matériaux (St Gobain), le ciment et des matériaux de construction

¹Voir en bibliographie la juxtaposition des références de Montesquieu et Kagan.

(Lafarge), l'aéronautique et le spatial (EADS), la production d'électricité et sa filière (EDF, AREVA), les pneumatiques (Michelin, les cosmétiques (l'Oréal) le luxe (LVMH) ; et en positions de forte compétitivité mondiale dans le pétrole (Total), l'automobile (Renault, PSA), le traitement de l'eau et des déchets, et plus largement ce qui concourt à la qualité de vie dans l'urbanisme (Veolia, Suez), l'agroalimentaire, la grande distribution, l'hôtellerie et le tourisme (figurant ici comme « industrie », au sens industriel du terme, à défaut de figurer dans des concepts statistiques un peu anciens). Dans d'autres domaines (pharmacie & biotechnologies, conseil, nanotechnologies, logiciel, télécoms, multimédia presse et audiovisuel) des pôles significatifs se battent pour exister dans un contexte de concurrence intense, privée, et publique. En résumé, dans des industries liées aux grands réseaux et à ce qui concourt à la vie quotidienne dans ses besoins essentiels, d'une part, et d'autre part, à une forme d'art de vivre.

Une approche sociétale : des réponses multiformes à des demandes sociales :

La politique industrielle est aussi la traduction d'attentes nombreuses que suscite l'activité industrielle, outre la production et la vente de biens et services : attentes en matière d'emploi, de santé, de transports, de développement durable, d'organisation du travail, d'aménagement du territoire, de financement des retraites, etc, qui toutes dépendent à la fois de l'existence d'industries prospères, mais aussi de l'exercice de ces industries dans des conditions respectueuses de l'homme et de l'environnement. Le cadre désormais mondialisé où se déploie l'industrie et les services qui lui sont liés crée de ce fait une compétition permanente entre territoires, nécessitant des approches concertées internationalement des politiques publiques conduites qui affectent l'exercice de l'industrie. Le droit qui en résulte est parfois contraignant, parfois incitatif.

Une approche économique : l'industrie comme outil de la prospérité :

L'industrie manufacturière est source en 2003 en France des deux tiers de l'effort de R&D national et par là d'innovations qui diffusent dans la totalité de l'économie, de 75,3% des exportations de biens et services (4^e rang mondial, désormais disputé par la Chine), de l'emploi d'environ 30% de la population active (pour moitié en emplois directs manufacturiers et pour moitié via les services à l'industrie qui lui sont liés²) de l'essentiel des gains de productivité (avec un taux annuel de 4% depuis 1980, nettement supérieur à l'ensemble de l'économie) qui tirent la croissance, donc l'emploi dans les autres secteurs. Enfin, si on prend l'industrie au sens large (avec les services qui lui sont directement liés mais qu'elle a externalisés, les industries agroalimentaires, l'énergie et les industries de la construction, elle est responsable de 43,7% du PIB³. Elle est un donc un moteur majeur de l'économie, qui nous place au 4^e ou 5^e rang des

²http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/cpci2003/CPCI2003_10_fiche16.pdf

³http://www.industrie.gouv.fr/observat/chiffres/chiffres/f2o_cind.htm ce chiffre comprend l'industrie manufacturière 15,3%, les industries agroalimentaires 2,7%, l'énergie 2,7%, les industries de la construction 4,8%, les services aux entreprises 16%, les postes et télécommunications 2,2%

puissances industrielles, selon les critères. Comme telle, elle figure soit explicitement, soit par diverses de ses composantes, dans les discours publics qui promeuvent l'économie parmi les principaux pays industrialisés.

Une approche analytique : l'expression d'intérêts dans des mécanismes décisionnels complexes :

A quelque niveau qu'ils s'expriment, locaux, régionaux, nationaux, de l'union européenne ou internationaux, les appareils publics prennent en permanence des décisions, qui affectent l'industrie dans les territoires de leur ressort, délibérément ou non, positivement ou non. Compte tenu du rôle important de l'industrie rappelé ci-dessus, il est normal que des dispositifs démocratiques évaluent ces décisions, et prennent en compte leurs impacts industriels : de ce point de vue, la politique industrielle nationale est aussi, et de plus en plus largement, la résultante d'une interaction quotidienne entre différents appareils publics, nationaux ou pas. Elle n'apparaît plus guère ainsi avec le calme majestueux d'un jardin à la française, selon une logique simple qui irait d'un grand dessein conçu au sommet à sa réalisation, mais comme un lieu de négociation permanente entre diverses préoccupations légitimes, en interaction comme telle avec d'autres politiques publiques.

Un triptyque stable dans le temps :

De ce qui précède, la politique industrielle, si elle connaît de multiples évolutions, paraît cependant conserver un fondement stable selon trois grands axes : le premier est l'exigence de croissance et de développement, de prospérité, d'emploi, qui veut un Etat incitateur, facilitateur quant à l'environnement des entreprises, parfois bâtisseur : ***l'inspiration prométhéenne***. Le second est un ***besoin régulateur***, et vise au contraire à pallier les insuffisances du marché à répondre à des exigences de très long terme (environnementales, par exemple, ou de sécurité sous toute ses formes, ou de justice sociale), et à garantir la concurrence, source essentielle de progrès. La tension entre ces deux séries d'objectifs légitimes trouve une part de sa résolution dans un troisième axe, le ***progrès technique***, et donc des politiques de formation, de soutien à l'innovation et à la technologie. Si les découpages administratifs qui en résultent sont variables dans le temps, en fonction des priorités politiques et économiques, une certaine stabilité locale demeure, que symbolise le sigle actuel des DRIRE les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement, dont les trois dernières lettres traduisent, très schématiquement, ces préoccupations.

Ce qui précède ne saurait cependant esquisser une politique : encore faut-il décrire tout d'abord le champ sur lequel elle s'applique. Ce qui suit l'esquisse, à partir d'un bref historique montrant d'où l'on vient, et des outils actuels.

I Un bref survol historique : d'où vient-on, avec quels outils ?

Au commencement était Colbert, et le commerce⁴ : une vision du déploiement des moyens d'enrichissement du royaume, à laquelle nous devons encore Saint Gobain⁵, et la forêt du Tronçais, plantée pour les mats des navires de la Compagnie des Indes qui vogueraient deux ou trois cents ans plus tard, et accessoirement pour chauffer les forges du Berry. Avec le siècle des lumières viennent les Ecoles : l'école des Mines, fondée en 1783 pour diffuser les meilleures pratiques dans l'exploitation des mines, perçue comme l'Enjeu à l'aube de la première révolution industrielle ; celle des Ponts et Chaussées, facilitant les transports, donc les échanges ; les écoles de Condorcet, (Polytechnique, ENSAM, ENS) dotant la république naissante de savants et d'ingénieurs.

La maîtrise des risques apparaît en 1810 par la loi sur les établissements incommodes et insalubres, et est renforcée par le contrôle des véhicules automobiles par les « services des mines » au début du XX^e siècle.

La loi de 1928 fonde une volonté d'indépendance énergétique, alors pétrolière, et largement liée à des considérations de défense (le pays s'arrête s'il n'a plus de carburants).

La volonté de reconstruction après 1945, et le contexte politique du moment, voient simultanément la nationalisation d'un grand nombre d'opérateurs de grands réseaux (SNCF, EDF, GDF, CDF, Régie Renault... l'eau restera privée) et leur réorganisation. L'Etat est alors tout à la fois détenteur du capital, principal fournisseur de la recherche, via des organismes ad hoc (IFP, CEA, CNET...) ou horizontaux (le CNRS date de 1937), pourvoyeur de dirigeants, régulateur, via le Plan, qui arbitre dans des priorités avec un pouvoir accru par la rareté des moyens.

Les années 60 voient la volonté d'indépendance gaullienne se manifester par des grands programmes (pétroliers, d'infrastructures de transport, nucléaire, aéronautique, informatique), et concomitamment par des arbitrages sur la production charbonnière, pour laquelle les ressources du pays conduisent à programmer une régression ordonnée, alors au profit des hydrocarbures. Simultanément l'ouverture européenne commence, concomitante des premiers rounds du GATT. Sur le plan social, elles sont marquées par les accords de Grenelle, qui vont structurer pour longtemps les axes principaux du dialogue social, et par les esquisses sur la participation.

Les années 70 sont marquées par le programme nucléaire (plan Giraud), en réaction à la crise pétrolière, par la modernisation des télécoms à marche forcée (plan Théry), par l'esquisse d'un remède au désordre monétaire, source de sous-investissement (la création du SME), par le relatif échec du plan calcul (faute notamment d'avoir, comme dans d'autres domaines, commencé par des formations d'excellence en quantités appropriées), par l'amorce de la transformation du succès technique et de l'échec commercial de Concorde en ce qui deviendra un succès technique et commercial, Airbus. Elles sont aussi la

⁴Un historien pointilleux m'objectera l'antériorité des abbayes cisterciennes. Il aura, sans nul doute, raison. Mais l'Etat est alors quasi inexistant, et les périmètres d'influence, très mouvants; comme certains le seront peut être de nouveau au XXI^e : il faudrait alors parler davantage de « civilisation » industrielle, que de « politique » industrielle.

⁵ Dont la prospérité actuelle comme leader mondial dans son métier ne doit à la vérité plus grand chose au colbertisme.

marque d'un début de réduction du poids relatif de l'Etat dans ses modes d'intervention (fin de l'encadrement des prix). Elles marquent enfin le début d'une politique de prévention des risques technologiques majeurs et des pollutions d'une ampleur bien plus grande qu'auparavant, avec la directive européenne de 1976 (réaction à la catastrophe de Seveso).

Le début des années 80 est une période sombre pour l'industrie. A nouveau marquée par un programme de nationalisations, à contre-tendance des pratiques mondiales, secouée par des dévaluations « compétitives » à répétition, marquée par les besoins de restructuration de la sidérurgie dans des régions où elle représente l'essentiel de l'activité économique, la politique industrielle pare au plus pressé, c'est à dire à des dépenses de restructurations. Le solde commercial plonge à des profondeurs abyssales (-83MdsF). Mais simultanément, et partiellement en réaction, s'amorcent trois moteurs : l'acte unique européen, ouvrant des marchés nouveaux et de grande taille (en vigueur en 85) ; le contre-choc pétrolier, couplé avec les premiers dividendes, en termes de balance des paiements et de diminution de coûts de l'énergie, du programme nucléaire ; la reconfiguration, avec la loi de 1982, du système de recherche et d'innovation français, et la fixation d'un objectif de 3% du PIB de R&D à horizon 1990, partant de la constatation de l'effort américain (« guerre des étoiles » et ses retombées) et de la stagnation antérieure de l'effort public d'investissement intellectuel vers l'innovation en France. Cet objectif ne sera pas tenu, mais durant toute la période 85-90, les moyens de R&D croîtront à 7% l'an, tandis que ceux dévolus dans le budget de l'industrie aux restructurations régresseront : le choix de préparer l'avenir est alors clairement affiché. En particulier, une politique spatiale (Curien) prend le relais dans la liste des grandes priorités issues de la recherche, après le nucléaire et les télécoms.

Concomitamment, une politique pro-PMI voit le jour (aide au conseil, aide à l'innovation, montée en puissance de l'ANVAR), portée par des structures régionales de l'Etat. Sur le plan international, l'Europe s'agrandit, la coopération s'approfondit en même temps, et le GATT tend à accélérer la mondialisation. L'Etat commence à abandonner en fin de décennie le contrôle du capital des grandes entreprises qu'il avait nationalisées peu d'années avant. Il y met cependant des prudenances, (noyaux durs de grands actionnaires, temporaires) pour permettre l'appropriation de ces entreprises par de l'épargne majoritairement française, au moins ab initio. En matière financière, la libéralisation des mouvements de capitaux induit des réductions majeures de la fiscalité de l'épargne en actions, favorisant l'orientation de l'épargne vers les domaines les plus productifs. Egalement, durant la période 1986-1990, la politique industrielle est annoncée comme essentiellement une politique d'environnement favorable des entreprises, abandonnant le volontarisme sectoriel qui avait prévalu peu auparavant, (plan machine-outil, plan textile) avec des succès très limités compte tenu de leur caractère inadapté à la fois à la taille des marchés, aux réalités de la concurrence, à leur faible pérennité dans le temps, à leur fragilité juridique. Enfin, les fusions et acquisitions de taille de plus en plus importante conduisent au règlement « concentrations » de 1988 au niveau communautaire, qui ne cessera de renforcer les pouvoirs régulateurs de la Commission en matière de concurrence tout au long de la décennie suivante (où le nombre de très grandes entreprises changeant de mains par an passera

de 4% du capital mondial en 1990, à 10% en 2000)

Ainsi, de facto, la décennie 80 aura-t-elle été marquée par la cohabitation d'outils et de concepts parfois antagonistes, mélange de volontarisme sur de grands programmes de R&D, de contrôle de facto du capital, et d'ouverture à l'Europe et au monde. Si en début de période, l'essentiel de l'ouverture internationale du pays est le fait de ses plus grands groupes, soit environ alors un tiers des chiffres d'affaires, en fin de période, plus de la moitié des PMI ont des perspectives au moins européennes, doublant l'ouverture au grand large du pays. Simultanément, et avec une beaucoup plus grande agilité qu'il n'est d'ordinaire perceptible, l'appareil d'Etat dédié à l'industrie s'adapte : localement, les « services des mines » deviennent directions interdépartementales de l'industrie, puis directions régionales de l'industrie et de la recherche, puis directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ; nationalement, le cumul de petites structures publiques relativement indépendantes et dispersées, relais d'autant d'intérêts sectoriels sont réunies en une structure cohérente. Internationalement, des liens sont tissés avec les institutions européennes, et avec les réseaux du commerce extérieur puis des missions économiques. La France qui fête le bicentenaire de la révolution est prospère.

Cela ne dure pas : la réunification allemande va peser sur les taux d'intérêts, ralentissant l'activité, au moment même où la digestion de fusions et acquisitions, multipliées en fin de période du fait de l'acquisition de « trésor de guerre » par les entreprises, pose des problèmes sociaux, où les Etats Unis, une fois gagnée la guerre froide, se préoccupent de nouveau davantage de leur industrie⁶, où la première guerre d'Irak fait peser des incertitudes sur les marchés : on frôle la récession durant 3 trimestres en 1993. L'Etat, alors impécunieux, réduit brutalement l'effort de R&D de défense (plus de la moitié de ce qui allait à l'industrie – ne sommes-nous pas en paix ?) mais ne compense pas cette baisse par une remontée, fût-ce partielle des moyens dévolus à la recherche industrielle. Il conserve néanmoins cinq axes :

- une politique d'innovation pour les PMI, comparable dans son inspiration à la décennie précédente,
- une focalisation de ses moyens réduits de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation sur les technologies de l'information, et plus particulièrement sur les semi-conducteurs (le « pétrole » des industries de la société de la connaissance) et le multimédia. D'autres sujets restent traités, pour tenir compte des atouts et enjeux existants, mais avec des ressources réduites (programme « bio-avenir », programme sur les industries de transports, logiciel, principalement, l'ensemble étant présenté de façon aussi cohérente que possible par des analyses prospectives sur les technologies clefs).
- il poursuit le désengagement du capital antérieurement enclenché. Et, il mène une politique active de focalisation des priorités d'une partie de l'enseignement supérieur via de la prospective.
- Il contribue, avec les régions et les collectivités locales, au développement de pôles d'excellence, de technopôles (pour les TIC avec Sophia Antipolis, Grenoble, l'Ile de France, un peu la Bretagne ; pour l'aérospatial, avec

⁶ parution du "Made in America" et vote de l'"Omnibus Trade Act" en 1988.

Toulouse ; pour la pharmacie, principalement en Rhône Alpes, Ile de France...)

- Enfin, il développe des moyens pour accroître l'attractivité du territoire, mis en compétition accrue du fait de la monnaie unique avec d'autres au sein de l'Union. Cette activité sera d'ailleurs couronnée d'un certain succès, tout en partant d'une image internationale peu favorable.⁷ Sans s'y résumer, elle est largement liée aux éléments précédents : un territoire est attractif pour d'autres s'il l'est d'abord pour soi-même.

II L'industrie, pourquoi faire? Quelle industrie ? la politique industrielle récente :

A) Le poids de l'industrie dans l'économie.

La France a une économie de type industriel, on a vu plus haut le poids de son industrie, et en quoi elle répond à des besoins et des attentes majeures de la population : qui ne voudrait disposer d'eau pure, voir réduites les souffrances liées au cancer ou à la maladie d'Alzheimer, n'avoir ni trop chaud ni trop froid, disposer de transports commodes et rapides, ne pas avoir à redouter d'insécurité, jouir de loisirs diversifiés, et bien entendu avoir un métier aussi intéressant et fiable que possible ? En outre son industrie permet le développement de nombreux services, (par externalisations ou par créations nouvelles) qui progressivement prennent des caractéristiques industrielles, par leur taille comme par leurs logiques de croissance : de 85 à 96, la production des services aux entreprises, des postes et des télécommunications a progressé de plus de 70%. Leur dynamisme est le principal moteur de l'emploi.

Ce tissu industriel présente cependant des faiblesses ; sans être exhaustif :

- la progression de la production entre 1980 et 1995 n'a été que de 12,1%, contre 16% en Allemagne (à périmètre comparable), au Japon (42,1%), et surtout aux Etats Unis (57,2%). Elle a été ensuite plus « lisse » que d'autres pays, à commencer par les Etats Unis, croissant moins vite avec la bulle internet, mais subissant également moins son contre-coup.
- l'investissement a été un peu en deçà de la moyenne européenne sur 80/95, (avec un taux d'investissement en % de la valeur ajoutée industrielle de l'ordre de 13%) notamment sur la période 90/95 où la réunification allemande pesait sur les taux, tandis que la conjoncture passait par un creux en 1993 : le niveau de l'investissement industriel a ensuite remonté, (+8% en 98 et 99, +15% en 2000, pour stagner en 2001, plonger à -8% en 2002, remonter à 0 en 2003) : la baisse des prix des investissements industriels et l'externalisation vers les services expliquent partiellement ces phénomènes, mais pas l'écart avec nos voisins. La reprise en cours demeure faiblement intensive en investissement⁸
- le redéploiement géographique des investissements sous contrôle français demeure insuffisant en Asie (3,5% des investissements étrangers,

⁷http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/cpci2003/CPCI2003_10_fiche48A.pdf

http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/cpci2003/CPCI2003_10_fiche48B.pdf

http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/cpci2003/CPCI2003_10_fiche48C.pdf

voir aussi Michael Porter « the competitive advantage of nations », ou F Hatem in notice N°9

⁸http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/cpci2003/CPCI2003_06_chapitre2.pdf

contre 2% au début de la décennie 90, 3% en 98 : certes, une croissance de 75%, mais un chiffre qui reste globalement faible, au regard de l'effort fourni en Europe pendant la période débutant en 85)

- des handicaps dans la compétition technologique, tant quantitatifs (en moyenne 1,42% du PIB sous forme de R&D dans les entreprises, contre 1,51 en Allemagne, 1,83 aux Etats Unis, 1,95 au Japon) que qualitatifs (le développement de la gestion du savoir via les TIC demeure améliorable, en dépit d'efforts considérables depuis 5 ans en l'espèce ; les travaux menés sur les technologies clefs ont fait apparaître divers "trous" dans le tissu industriel, notamment du côté des biotechs et du logiciel ; les dépôts de brevet demeurent insuffisants, au regard des autres grands pays, même si dans certains métiers cet indicateur est peu significatif)

B) L'évolution vers l'aval :

Les zélotes d'une politique industrielle seraient-ils un avatar des physiocrates? La réduction statistique du poids global de l'industrie manufacturière telle que définie ci-dessus pourrait le faire penser, et est cause des discours divers, lancés à la suite de Galbraith, sur la société post-industrielle. Mais simultanément on voit des banquiers et des assureurs parler de leur métier comme d'une "industrie", de leurs stratégies comme "industrielles", et sans aller jusqu'à eux, un très grand nombre de services se développent, en particulier du fait de l'explosion des technologies de l'information, à partir d'une base technologique industrielle et selon une logique industrielle, mais que la statistique n'a pas encore pris l'habitude d'appeler ainsi. De fait, la logistique, le conseil, la distribution, par exemple, obéissent à cette logique. Et les champs d'application de nouvelles technologies portent de plus en plus souvent sur l'économie dans son ensemble (l'industrie touristique, par exemple, est fortement impactée par les TIC tant en ce qui concerne les agences de voyage que la publicité des hôtels et lieux touristiques, ou que, par la logique de concentration de grands groupes agrégeant des réseaux ...) Les appareils publics suivent, insensiblement, cette évolution : en 1998, la Commission de l'Union européenne établissait un document de travail sur la compétitivité des services qui détaillait les points ci-dessus ; l'initiative « e-Europe » de 2000 voulant faire d'ici 2010 de l'Union l'ensemble le plus développé du monde en terme d'usage des TIC intégrait cette réalité des services à caractère industriel. Depuis 1993, des études se sont multipliées sur l'impact de la qualité des services sur la compétitivité industrielle, puis sur les métiers pour lesquels la France pouvait être attractive, qui soulignent cette évolution. Les décrets concernant la direction générale de l'industrie évoluent en ce sens, mentionnant en 98 le rôle éminent des technologies de l'information, et dans son contenu celui de services, en 2004 évoluant vers une direction générale des entreprises. Les rapprochements successifs des structures « industrie » de « commerce extérieur » (indice de mondialisation) puis « d'économie et finances », vont dans le même sens.

C) La politique industrielle à l'épreuve de la mondialisation :

Les outils traditionnels de la politique industrielle sont mis à mal par la

mondialisation⁹, de façon particulièrement intense dans les quinze années écoulées, ce qui pose la question de leur évolution :

- le contrôle du capital par l'Etat, considérable au début des années 80 sur les plus grandes firmes industrielles, (plus du quart de l'industrie alors) et au travers elles, via des relations de sous-traitance ou de participations, sur de plus vastes pans de l'économie, n'est plus qu'un lointain souvenir : s'il reste des participations, notamment dans des grandes entreprises de réseaux, la présence de fonds privés mobiles conduit de facto à des modes de gestion capitaliste fort peu discernables de ceux d'entreprises purement privées.
- l'élargissement des grands réseaux à la dimension européenne, voire mondiale, fait évoluer les modes de régulation : les directives européennes négociées dans le début des années 90 sur les secteurs antérieurement exclus (télécom, énergie...) ont ainsi traduit l'évolution de modes de régulation qui demeurent nécessaires, mais font une place plus vaste à la concurrence, et dont le champ d'action n'est plus exclusivement national.
- les dispositifs d'aides sont désormais strictement encadrés par la politique de concurrence communautaire. Si au cours des années 80 les principaux pays du G7 ont été amenés à privilégier les dispositifs en faveur des PMI et PME (avec notamment l'idée que les retombées seraient naturellement locales, en dépit de la mondialisation), et en faveur de la technologie et de l'innovation (par souci de spécialisation et de concurrence dans les avantages comparatifs des nations), **le début des années 2000 voit des évolutions divergentes s'agissant des aides à la R&D industrielle et à l'innovation** : en Europe, les soutiens nationaux aux grands groupes sont restreints et conditionnés, sous la triple pression des règles de l'OMC à l'issue du cycle d'Uruguay, de contraintes budgétaires, et de la difficulté croissante à mesurer les retombées territoriales de tels dispositifs lorsqu'ils ne comportent pas d'exigences de localisation d'activité. En revanche, les moyens mis en oeuvre au niveau de l'union en l'espèce tendent à s'accroître légèrement. Aux Etats Unis, surtout à compter de 2001 et en réaction à la crise post-spéculative, une politique de croissance très volontariste de la R&D publique, notamment de défense et de sécurité, se met en oeuvre (+58% en 4 ans), complétant un doublement de l'effort en matière de R&D de santé¹⁰ La Chine et l'Inde jouent quant à elles d'une symbiose forte entre leurs échanges universitaires avec les Etats Unis, et le développement de pôles autonomes, bénéficiant d'une main d'oeuvre très largement payée au regard des normes locales, mais néanmoins 5 fois moins que les standards internationaux (et en concurrence frontale, au moins sur les TIC, dont les coûts de transit sont nuls). Le Japon, en dépit d'une croissance faible, maintient un effort intense (et stable) en faveur de la R&D sur toute la période.

⁹ LAREDO, P., MUSTAR, P., « Innovation and Research Policy in France (1980-2000) or the Disappearance of the Colbertist State », *Research Policy*, 31, 55-72, 2002.

¹⁰ Le budget 2004 comprend ainsi 125,9Mds\$ de dépenses, 70,5 dans la Défense/sécurité, 10 dans l'espace, 29 dans la santé, 1,4 dans l'énergie, 7,7 dans la « general science », 2,2 dans les ressources naturelles et l'environnement, 1,8 dans l'agriculture, autant dans les transports, 0,4 pour le commerce, 0,3 pour les relations internationales, 0,7 pour « tout le reste »

- Enfin, de façon structurelle, plus de la moitié de l'accroissement de la demande mondiale vient désormais de l'Asie : la France était dans les années 60 orientée vers l'Afrique pour plus de la moitié de ses échanges. Elle a ensuite évolué vers le Moyen Orient avec la crise pétrolière, vers l'Europe dans les années 80 et début 90, vers les Etats Unis à la fin de celles-ci. Si elle commence à afficher une priorité asiatique en 94 (dont Renault/Nissan sera l'emblème), celle-ci ne sera marquée au plus haut niveau que très récemment, en 2003 et début 2004.
- Les deux derniers éléments mettent à l'ordre du jour des craintes de désindustrialisation, tant en Allemagne qu'en France, et font apparaître, y compris pour la première fois au niveau européen, un souci de repenser la politique industrielle.
- l'analyse universitaire saisit ces évolutions et oscille entre la célébration des funérailles (au moins en Europe) du colbertisme, la critique des tendances, liées à la demande sociale de protection, de maintien au delà du raisonnable d'activités non rentables, le souhait de politiques en Europe plus cohérentes et actives, l'insistance sur l'importance de l'attractivité de territoires, et pour cela de pôles d'excellence technologique et de stratégies d'innovation d'ampleur comparable à celles mises en œuvre ailleurs, enfin l'estimation que s'il doit y avoir une politique pour améliorer la compétitivité des entreprises, elle doit surtout consister à prêcher les meilleures pratiques constatées à partir de recherche en gestion.

Cependant, la constatation de la pratique d'intervention des Etats, d'une part, la nécessité d'un fonctionnement équilibré des appareils publics, d'autre part, conduisent concomitamment au maintien de formes nouvelles de politique industrielle, voire dans certains cas à leur intensification :

- La réaction au double défi, américain et asiatique, décrit ci-dessus, est vitale pour les Européens. Elle suppose des outils aussi coordonnés que possible entre niveaux locaux, nationaux, et européens.
- tous les grands pays se sont dotés d'un programme relatif à la société de l'information, et en ont fait une priorité élevée à partir de 1995. Mais les racines de tels programmes sont anciennes : internet a deux décennies, et l'idée date de 1969.
- la demande de santé et le vieillissement des populations des pays riches induit de façon pérenne des marchés solvables (quels que soient les modes de financement, plus ou moins solidaires, qu'adopteront les gouvernements). Ne pas maîtriser l'offre correspondante conduirait à accepter de verser une rente considérable ad perpetuum aux pays qui auraient fait l'effort de cette maîtrise.
- Si durant la décennie 90 les cours du pétrole, marché dominant de l'énergie à l'échelle mondiale, étaient bas, ne justifiant pas de grandes innovations par rapport aux moyens existants, il n'en va plus de même. De surcroît, les risques liés à l'effet de serre apparaissent d'ampleur croissante. Ceci remet au premier plan les besoins d'une politique énergétique qui tienne compte de ces impératifs, et de notre dépendance énergétique.
- dans la société cognitive émergente, le poids des dispositifs de formation,

d'éducation et de recherche, de propriété intellectuelle, de normes techniques, va croissant, et comporte des composantes publiques, y compris pour favoriser l'innovation et les entreprises, nouvelles ou anciennes, qui la portent.

- l'imperfection des marchés (externalités positives ou négatives non prises en compte, secteurs présentant des rendements croissants ou des potentiels monopolistiques...) conduit la puissance publique à intervenir, sous trois conditions : que les imperfections soient significatives, que le coût d'intervention n'excède pas celui des imperfections, que les instruments mis en oeuvre soient adaptés à leur réduction
- la mise en oeuvre de directives européennes ou d'accord internationaux nécessitent un cadre légal dont les Etats demeurent garants, et dont ils sont les négociateurs.
- l'Etat conserve des participations industrielles, (au premier rang desquelles France Télécom, où il reste majoritaire, selon la loi actuelle) qu'il doit gérer au mieux.
- les décisions des appareils publics nécessitent des études d'impact sur l'industrie, permettant d'indiquer ce qui, du point de vue de l'industrie, concourt à l'intérêt général. Cela suppose des capacités d'analyse, sans lesquelles l'Etat ne serait in fine sensible qu'à des formes de lobbying privé, sans capacité réelle de discerner l'important, ni d'entendre les signaux faibles ou désagrégés : ainsi les politiques en faveur des PMI supposent des analyses statistiques et des enquêtes fines, qui requièrent un appareil public ad hoc.

La politique industrielle demeure donc, tout en étant profondément modifiée dans son modus operandi. Ce qui suit en trace quelques perspectives et outils : les uns sont directement dépendant du ministère en charge de l'industrie. D'autres relèvent d'autres départements, tout en impactant de façon sensible la compétitivité industrielle.

III La France qui refuse de tomber : perspectives d'avenir :

A) Mesurer ce dont on parle :

Aucune politique, aucune stratégie, ne sauraient être menées qui ne disposent d'outils pour mesurer ses cibles, prévoir les enjeux, évaluer les moyens à mettre en oeuvre, vérifier les effets des politiques conduites. Ceci vaut autant pour les entreprises, que pour la puissance publique, qui doit pour cela disposer d'un appareil prospectif, statistique et d'évaluation performant, et d'instances de concertation. Tout cela existe, mais doit constamment être modernisé en fonction des nouveaux enjeux et outils qui apparaissent. L'académie des sciences aux Etats Unis en fait une priorité dans son rapport « comforting America's industrial strenght ». Et peut être la chute de l'URSS doit-elle beaucoup à un appareil qui continua trop longtemps à mesurer la puissance en tonnes de charbon produites. On mesure mal, aujourd'hui, les performances des services, alors même qu'ils se structurent de façon industrielle : il y a là, notamment, un chantier d'avenir.

B) Démographie :

L'industrie, ce sont des marchés. Mais d'abord et avant tout, des femmes et des hommes. Les trente glorieuses ont vu en France une croissance d'un point supérieur à celle des Etats Unis, portée par une reconstruction d'un pays en ruines, et confiant de nouveau en l'avenir : il avait des enfants. Les marchés mondiaux aujourd'hui viennent, on l'a vu, de l'émergence de pays d'Asie, la Chine et l'Inde (près de 3 milliards, dont un demi-milliard réellement émergents) étant en passe d'ajouter à la population de l'OCDE (un milliard) environ 50% d'hommes et de femmes sortis du sous-développement. Les Etats Unis continuent de s'accroître, et de façon endogène, et par l'immigration. L'Europe s'agrandit à l'Est. Mais qui sait que dans cette Europe la France, qui représente environ 16% de la population, est pour les deux-tiers de la croissance endogène de celle-ci? Et ce, avec tout au plus une stabilité, hors facteurs d'immigration : sauf l'Irlande et la France, l'Europe vieillit. Nous sommes largement liés à son sort, pour les deux tiers de nos marchés. Sur les 25 dernières années, l'UE a connu près d'un point de croissance de moins que les Etats Unis, dont environ 0,4% s'explique par la démographie. Plusieurs exemples (Suède, Québec, outre le nôtre) ont montré qu'il est possible d'enrayer un déclin, par des politiques adéquates, qui ne sont pas que d'immigration, fût-elle ciblée. Encore faudra-t-il que nos partenaires s'en persuadent. Il est probable que l'insoutenabilité de nombre de leurs systèmes de retraite les y conduira.

C) Gouvernance

- Entre le « modèle rhénan » et le modèle « anglo-saxon », plus financier et favorable aux actionnaires, de direction des entreprises, le second a gagné courant les années 90. Il reste que l'adhésion du plus grand nombre aux valeurs que véhiculent les entreprises ne saurait être acquise sans l'affirmation, confortée par des faits, de principes éthiques et de souci du développement durable. A défaut, la contestation externe des fondements même de leur fonctionnement sera d'un poids suffisant pour que leur environnement légal ne soit pas favorable, même si la concurrence entre Etats limitera leur capacité d'action individuelle. Il est donc de leur intérêt bien compris d'intégrer les préoccupations que la notation éthique, ou relative au développement durable, des fonds d'investissement, prend en compte, avec un poids croissant. La puissance publique peut avoir un rôle en cela, au moins par l'analyse neutre des critères de notation, facilitant leur transparence. Elle peut aussi orienter plus ou moins l'épargne vers les actions, au travers de sa fiscalité comme de sa législation sociale, et ne se prive pas de le faire.
- De nombreux travaux cherchent si la création de valeur est plus forte par des fusions et acquisitions, ou par des processus endogènes d'innovation (ces derniers étant par nature plus créateurs d'emplois). Plus les politiques d'innovation d'un pays, ou d'un ensemble de pays, sont performantes, plus le point d'équilibre de ce que la littérature économique considèrera comme la « bonne » gouvernance des entreprises sera en faveur d'une croissance endogène. Ceci met en lumière l'importance des politiques d'innovation.

D) Innovation :

L'innovation structure le paysage industriel futur : les entreprises qui croissent le plus vite sont les plus innovantes, elles remplacent les autres. Ainsi au sens large, la politique d'innovation est une composante essentielle de la politique industrielle. Encore n'a-t-elle ses pleins effets que lorsqu'elle est déclinée par métiers, ou grands domaines correspondant à des attentes évidentes.

C'est une combinaison étrange d'impondérable, de force vitale, et de combinaison rationnelle de ressources rares : des femmes et des hommes compétents, des techniques nouvelles, des capitaux, des accès aux marchés. Les politiques visant à les développer traitent donc de ces divers aspects :

1. **L'esprit d'entreprise**, au travers de la création d'entreprise, et le soutien aux jeunes entreprises innovantes : le soutien à la première relève de la diminution des obstacles de toutes sortes à la force créatrice. Typiquement, se créent 200.000 entreprises par an, et la réduction du taux d'échec à 3, 5 ans, est le principal objectif. Il passe par des réseaux multiples, des incubateurs, des formations initiales et continues, des sources de financement qu'encourage la fiscalité, la plus grande réactivité des services publics aussi, via les TIC. La seconde a fait l'objet de mesures fiscales récentes, et est l'objet de l'attention constante de l'ANVAR. Nous sommes revenus sur une pente ascendante. Il reste que nous disposons de peu d'exemples de start ups dans des domaines franchement neufs, et avec une taille significative. Parfois, le détour par une création à l'étranger, suivie d'une forte extension en France, n'est pas à dédaigner (Business Objects en montre un exemple)
2. **La formation des compétences d'excellence**, par les grandes écoles et les universités, par la formation permanente, et l'attraction de compétences étrangères, ou le travail en réseau avec celles-ci, sont des catalyseurs majeurs de l'innovation. Sans oublier les concours de toutes sortes, y compris à des niveaux plus modestes, et les efforts visant à rendre plus compétitifs et transparents les dispositifs de formation, notamment aux PME. Sans oublier non plus qu'elle peut et doit en permanence alimenter « l'ascenseur social », condition d'une société dynamique, et non figée. En termes de comparaisons internationales, l'effort le plus grand est à porter sur la formation tout au long de la vie.
3. **La R&D**, et son articulation permanente avec les entreprises est aussi une source majeure d'innovation. De facto, d'elle sont issues les principales grandes activités dans lesquelles des entreprises françaises sont aujourd'hui compétitives, mondialement. L'accélération des efforts en l'espèce des grands partenaires de l'Europe conduit à revoir l'efficacité des dispositifs existants à tous les niveaux en Europe : objectif « volontariste » de l'Union en termes quantitatifs fixés en 2002 pour 2010 (de façon assez voisine de ce qui s'était produit au niveau national 20 ans plus tôt) ; souci de meilleure articulation des politiques européennes de R&D et d'innovation avec celles des Etats membres, et des Etats membres entre eux ; coopérations bilatérales, comme les initiatives franco-allemandes ; amélioration du système français de recherche et

d'innovation, au travers d'une vision prospective renouvelée (FutuRIS), associant acteurs privés et publics, qui devrait déboucher en 2004 en même temps qu'est envisagée une nouvelle loi sur la recherche ; accroissement de l'implication des acteurs régionaux et locaux ; évolution des interventions de la banque européenne d'investissements du financement des infrastructures vers davantage d'innovation. Dispositions prises, via l'amélioration du crédit d'impôts recherche, pour intensifier l'effort des entreprises. Densification des échanges coopératifs entre entreprises, au travers des réseaux de recherche et d'innovation technologique. Enfin, renouvellement éventuel d'une vision programmatique de grandes priorités, tant au niveau européen que national.

La question des priorités est en effet importante : sans vision de long terme, point d'espoir d'attirer les meilleurs. Celle-ci a existé dans de nombreux domaines, où, on l'a vu, des entreprises initialement françaises se déploient aujourd'hui dans le monde, tout en continuant d'être un apport essentiel à la prospérité du pays. Elle a été moindre¹¹ durant la décennie 90, pour des raisons tenant aux rigidités entre ministères, et à des secousses géopolitiques majeures. Elle peut être renouvelée. Sans prétendre tracer ici des priorités, ni les hiérarchiser –ce qui relève de l'intense débat public en cours- on peut au moins constater celles qui sont partout présentes :

- les thèmes de **défense et de sécurité**, et leurs liens avec l'aérospatial et le nucléaire (mais plus de façon aussi principale qu'au cours de la décennie 80, tandis que les « BANG¹² » y prennent un rôle accru), et avec en Europe la problématique de la création éventuelle de l'agence européenne de recherche et de sécurité, support d'une Europe de défense (et largement dépendante de l'issue de la Convention européenne)
- la **prévention des risques de l'effet de serre**¹³
- les thèmes du **développement durable**, hors énergie (eau, traitement des déchets, qualité de l'air, etc)
- les **sciences du vivant** (santé, agroalimentaire, impacts la pharmacie et les biotechs), avec l'enjeu de construire et maintenir en Europe des opérateurs de taille mondiale.
- Les **matériaux**, notamment avec les possibilités offertes par les **nanotechnologies**.
- Les **technologies de l'information**, dans une quadruple composante : **semi-conducteurs, réseaux, logiciels, multimédia**.
- **Les transports**
- Un ensemble lié à **l'art de vivre**, intégrant l'urbanisme et la construction, le tourisme, les loisirs, et sous cet angle les industries agroalimentaires, le textile-habillement¹⁴.

¹¹ Comme le remarque le rapport 2003 de la Cour des Comptes, sur la Recherche.

¹² « Bits, atoms, neurones, genes » : technologies de l'information, nanotechnologies, intelligence, génie génétique.

¹³ Programmes EPR (réacteurs à haut rendement), ITER (fusion contrôlée), Utilisation rationnelle de l'énergie...

¹⁴ Ces découpages thématiques ne recouvrent que partiellement des découpages administratifs

- Un ensemble lié à **l'amélioration des services** (privés et publics, ces derniers ayant en France un rôle et un poids plus important qu'en moyenne, dont l'efficacité est donc déterminante de la compétitivité de nombreuses autres activités)

Comment, dans ce cadre s'articulent les efforts publics et privés, d'une part, publics entre eux d'autre part ? Environ les 2/3 de la R&D est effectuée par les entreprises (et peu de recherche fondamentale). La partie européenne (programme européen de recherche et développement des institutions européennes + agence spatiale européenne + CERN + programmes Euréka associant les Etats Membres et des industriels) est passée de 0,7 à 3,4% du total de l'UE de 1990 à 2000, soit pour la France des montants de l'ordre de 1,3Mds€, en coopération avec d'autres pays : si ces programmes ont des rôles d'orientation importants pour les laboratoires, ils restent quantitativement faibles par rapport à l'effort national. Enfin, la partie régionale et locale a crû rapidement depuis les années 2000, tout en ayant stagné durant les années 90, à des niveaux très bas (1% du total).

4. **Les pôles d'excellence :**

La localisation d'activités d'importance majeure pour l'avenir ne saurait résulter de stratégies de saupoudrage : elle résulte de la concentration patiente, en un petit nombre de lieux, de capacités multiples, associant recherche, industriels, capitaux-risqueurs, collectivités locales, organismes de formation, infrastructures adaptées, services déconcentrés de l'Etat, de façon très dense¹⁵. Le pôle de Crolles, s'agissant de l'industrie des semi-conducteurs, est ainsi le lieu qui fait de la France l'un des trois lieux dans le monde où se forge l'avenir issu de ces techniques. Il est le produit d'une coopération intense entre acteurs, sur une décennie. A l'évidence, toute politique d'innovation significative doit tenir compte de ce type de problématique où les avantages locaux se construisent, par des partenariats multiples.

5. **La propriété intellectuelle :**

Si le brevet logiciel et la brevetabilité du vivant sont l'objet de controverses intenses quant à leur efficacité économique ou leur caractère éthique, les autres brevets sont en général un outil important pour conquérir des marchés, qui protègent les inventions, tout en assurant la diffusion rapide de l'état de l'art. D'autres droits (d'auteur, de marques, de dessins et modèles, d'obtentions végétales) sont aussi à la source d'une économie de plus en plus fondée sur la connaissance et l'invention. L'amélioration de la perception des enjeux qui leurs sont liés, de la connaissance des bases de données les concernant, et la lutte contre la contrefaçon, sont des priorités qui se sont renforcées au cours de la dernière décennie.

ou ministériels : par nature, l'innovation et la recherche croissent aux interfaces.

¹⁵ Voir article du sénateur Laffitte in « Annales des Mines », 2004, n° sur la recherche industrielle

E) Politique PME et PMI

Les PMI représentent la moitié de l'industrie. Et les PME, en moyenne plus petites, une part de l'emploi total encore plus significative. Les politiques qui les concernent sont aussi variées que leurs problèmes. Au premier chef, la création, l'innovation, les allégements de charges, la diminution des contraintes administratives, l'accès au capital à des coûts non prohibitifs, la possibilité de trouver des salariés bien formés, dans des métiers très divers, la transmission. Mentionnons trois enjeux actuels et aigus :

- l'usage des TIC par les PME, comme source de compétitivité, d'innovation, de conquêtes de marchés, de fonctionnement en réseau avec des grands donneur d'ordres, de résistance aux stratégies comparables mises en place dans les pays où l'usage des TIC est le plus intense.
- Une fiscalité qui doit faire face, s'agissant des grands groupes, à leur possibilité de mettre en concurrence les territoires, et s'agissant des très petites structures, au faible intérêt d'une pression excessive, tend naturellement à une pression globale en moyenne plus forte sur les moyennes entreprises industrielles. Il en résulte une certaine difficulté à grossir vite, passés certains seuils, sauf pour des « fusées » très dynamique : l'Allemagne dispose d'un « Mittelstand » plus puissant que son équivalent français. C'est aussi dû au poids de l'histoire : la plupart des entreprises « moyennes » en France datent de la guerre. Or, elles bénéficient d'effets d'échelle qui leur permet de croître plus vite que la plupart des très petites, sans pour autant avoir les pesanteurs qu'acquière parfois de très grandes structures. Mieux reconnaître ce potentiel et le valoriser est une tâche utile.
- Parmi les entreprises à croissance rapide, si certaines vont en bourse, d'autres se font racheter par de grands groupes, qui diffusent leurs produits à large échelle. De fait, en moyenne, ces stratégies donnent fréquemment les meilleurs résultats. Les encourager via des liens étroits entre grandes entreprises et tissu innovant dans des pôles d'excellence est une voie d'avenir.

F) Relations internationales :

A économie mondialisée, réseaux mondiaux. Ceux-ci sont, d'abord, le fait des entreprises elles-mêmes. Mais la diplomatie économique concourt bien entendu à la performance de l'industrie. Elle a été source, depuis 1983, d'un rapprochement des structures publiques « industrie » et « commerce extérieur ». D'autre part, le ministère en charge de l'industrie participe à l'élaboration de politiques concernant les domaines de régulation qu'il a en propre (énergie, télécoms, propriété industrielle, normes), et en appui à d'autres politiques (commerciale multilatérale, relations avec les pays d'Asie, élargissement de l'Union, dialogue euro-méditerranéen, et flux d'échanges réguliers, thématiques, avec les pays à fortes activité technologique). Il anime une réflexion sur l'attraction des compétences. Enfin, il participe, via l'OCDE, à l'amélioration de plusieurs politiques au

travers de comparaisons internationales (compétitivité des PMI, science et technologie, prévention et traitement des risques systémiques émergents)

G) Mutations industrielles :

Les restructurations requièrent, en particulier dans certaines zones peu denses, des accompagnements, et des anticipations. Il ne s'agit certes pas d'un « Etat brancardier », qui soutiendrait indéfiniment des activités non compétitives, au risque, par leur coût, d'obérer les chances d'émergences d'autres plus porteuses d'avenir. Mais, par des actions particulièrement intenses de soutien au renouvellement d'activités (implantations nouvelles, redéploiements, formations à de nouveaux métiers...) d'éviter chaque fois que possible des drames humains, lorsque des opérations de grande ampleur affectent très sensiblement un site.

H) Modernisation de l'Etat et compétitivité industrielle :

A l'évidence, la qualité des services publics concourt à l'efficacité industrielle. Tous, tant s'en faut, ne dépendent pas de la politique industrielle, mais elle peut concourir à leur amélioration, par diverses voies. Sans être exhaustif :

- la simplification des formulaires administratifs (tâche à laquelle concourt le SESSI, service statistique de l'Industrie)
- les gains de qualité, de réactivité, de productivité, qui peuvent être obtenus à partir des procédures numérisées (e-gouvernement)
- l'amélioration des procédures des marchés publics (récente), et leur dématérialisation
- l'amélioration des procédures d'achats publics spécialisés, récurrents, prenant en compte des préoccupations d'échelle, et d'innovation (ceci peut avoir des applications par exemple pour les achats publics hospitaliers, ou des éco-industries)
- la transposition, là où elles ont du sens, des meilleures pratiques managériales.
- la participation aux réflexions prospectives qui, tant en France qu'à l'étranger, influent sur les visions de ce que peuvent être des Etats modernes.

Conclusion :

On dit d'une entreprise « c'est une société » Et sans doute l'est-elle en effet car s'y trouvent réunies toutes les composantes de la société, toutes les questions qu'elles pose, les réponses qu'elle apporte. La politique industrielle, par là même, est multiple, et use d'innombrables ressorts de l'action publique. Elle procède d'une triple volonté, de préparer l'avenir à long terme, de respect des individus, et de confiance dans les ressources qu'apportent le dessein de poser sur toutes choses un oeil créateur.

Bibliographie

Remarque préliminaire : par son caractère très vaste, la politique industrielle donne lieu à d'innombrables parutions économiques, traitant le plus souvent d'aspects particuliers. La bibliographie ci-dessous est donc volontairement très limitative. Un éclairage actuel thématique peut être fourni par l'examen des études et rapports sur le site du ministère en charge :

http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/mb_doss.htm
http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/f2b_4pag.htm

- FutuRIS : rapport sur le système français de recherche et d'innovation, à paraître avril 2004, sous la présidence de JF Dehecq, président de l'ANRT.
- La recherche industrielle : numéro de février 2004 des Annales des Mines, série « réalités industrielles », sous la coordination de G. Postel-Vinay
- « Etat de l'Industrie : rapports annuels pour la Commission permanente de concertation pour l'Industrie » 2000-2003
http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/bord/f4o_bord.htm
- Tableaux de bord annuels de l'innovation (France et Europe) :
http://www.industrie.gouv.fr/observat/innov/f2o_bord.htm
- « Les subventions à la R&D : complément ou substitut au financement privé? » (E Duguet, 2001, collection études DigITIP
http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/pdf/rd_fra.pdf
- « Politiques industrielles pour l'Europe » (E Cohen, JH Lorenzi et alii, rapport N° 26 du conseil d'analyse économique du premier ministre, La documentation française, 2000
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/004001729.shtml>
- « Securing America's Industrial Strength », commission pour la Science, la Technologie et la Politique économique, 1999 The national academies press,
<http://www.nap.edu/books/0309064481/html/>
- « Science Technology & Innovation, background papers » Harvard :
<http://www.cid.harvard.edu/cidbiotech/links/innovation-rp.htm>
- « L'Allemagne site de la haute technologie » Franz Bertsch, 2002
<http://www.goethe.de/mmo/priv/35565-STANDARD.doc>
- « Entre l'Etat et le Marché – L'économie française de 1880 à nos jours », sous la direction de Maurice Lévy Leboyer et Jean Claude Casanova, Gallimard, 1991
- Made in France -l'industrie française dans la compétition mondiale, D Taddéi et B Coriat, 1993 (le livre de poche).
 - Montesquieu, l'Esprit des Lois, notamment chapitre XX (« Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec le commerce, considéré dans sa nature et ses distinctions » ; de l'influence du commerce sur la paix)
http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/~econ/ugcm/3ll3/montesquieu/mon_t20.htm et sur l'équilibre des pouvoirs; voir en regard « Power & weakness », Robert Kagan, in « policy review » juin juillet 2002
<http://www.policyreview.org/JUN02/kagan.html>